



Collectif Entrepreneurs Solidaires
Moktar FARHAT
15 bis rue Paul Cézanne
93600 Aulnay-sous-Bois
06.14.16.50.26
contact@entrepreneurssolidaires.fr

Ministère de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
À l'attention de Monsieur le Ministre

Aulnay-sous-Bois, le 17 mars 2020,

Objet : Demande de création d'une commission départementale de suivi des aides aux très petites entreprises

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ce courrier afin de vous faire part de la situation de nos entrepreneurs dans la région de l'Île-de-France. Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, nous, petites entreprises, avons décidé de nous mobiliser aux côtés de la nation pour faire face à cette crise sanitaire qui nous touche de plein fouet.

Le chef de l'État, lors de son allocution du 16 mars 2020, a déclaré la guerre contre le virus, et au titre de la cohésion nationale, les petites entreprises vont tout naturellement participer à cet effort de guerre.

Afin de faire barrière à la propagation du virus, nous avons scrupuleusement mis en pratique les directives du Gouvernement, cela, en favorisant la mise en place du télétravail dans la mesure du possible, ou encore, en encourageant l'application du mot d'ordre « Rester chez soi ». La sécurité de nos employés et, en corollaire, celle de l'ensemble de nos concitoyens, constitue notre priorité.

Page 1 sur 2

En tant que chefs d'entreprises, le sacrifice qui consiste à placer l'intérêt de la nation au-dessus de l'intérêt de nos entreprises nous apparait comme une évidence. Néanmoins, vous êtes bien conscient de la fragilité économique de nos petites entreprises. Au cœur de cette crise, l'impossibilité d'honorer nos carnets de commandes, de pouvoir réaliser un chiffre d'affaires, à laquelle s'ajoute l'acquittement de nos charges fixes et variables, nous conduisent inexorablement à l'épuisement des fonds de nos trésoreries. Il en va encore plus mal des entreprises dont le cycle financier obéit à des décalages de trésorerie.

Le chef de l'État s'est engagé auprès de nos petites et moyennes entreprises, pour que ce sacrifice puisse être accompagné d'un soutien fort de l'État. En effet, l'ensemble des dispositions prises par le Gouvernement (dispositif de chômage partiel, report exceptionnel des cotisations sociales ou de paiement de l'impôt, prise en charge par l'État des frais de loyer et de fourniture d'énergie) sont de nature à nous rassurer, et nous encouragent à nous battre pour le maintien de nos activités.

Dans la continuité de ces actions, nous souhaiterions qu'une commission départementale de suivi de ces dispositions puisse voir le jour dans notre département, cela, afin de coordonner au mieux l'action de l'État à destination des petites entreprises et de leurs entrepreneurs. Pour les petites entreprises, le risque de faillite est réel et s'accroît proportionnellement à la durée de cette pandémie. Ainsi, la mise en place de cette commission de suivi des aides aurait vocation à renforcer les mesures de soutien prises par le Gouvernement.

Monsieur le Ministre, je vous sais gré par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et reste à votre disposition pour échanger sur les thématiques liées au soutien de l'action de nos petites entreprises afin de préserver l'emploi dans notre département.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Moktar FARHAT
Collectif Entrepreneurs Solidaires



Copie à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis